

INFOS
CULTURE
CITOYENNETÉ
SOCIÉTÉ
VIE
FOSSOISE

LE NOUVEAU MESSAGER



Bureau de Dépôt : 5070 Fosses-la-Ville

Agrément n° P911404

Exp. : Centre culturel - rue Donat Masson, 22 - 5070 Fosses-la-Ville

MENSUEL D'INFORMATION DE FOSSES-LA-VILLE

Ne paraît pas en juillet et août

SEPTEMBRE 2022 - N° 126 - 1€



LE NOUVEAU MESSAGER

Editeur responsable :

Bernard Michel, Centre culturel de l'Entité fossoise asbl, rue Donat Masson, 22 à 5070 Fosses-la-Ville.

Où trouver

le «Nouveau Messenger»?

Pour Fosses Centre : au Centre culturel, à la Maison du tourisme, à ReGare, à la boulangerie Dardenne, chez Nicole coiffure, Vrac et Nous au Shop in Stock, au Dago Goda, Home Dejaifve.

Pour les villages et hameaux : dans les boulangeries de Le Roux, à la boulangerie Ernoux (Sart-St-Laurent), à Vitriaval à la Sandwicherie, au salon de coiffure Métamorphose.

A quel prix?

1 euro par numéro ou en abonnement de 8 euros pour 10 numéros.

Contact / Abonnements

Par téléphone : 071 12 12 40

Par courrier : Rédaction Nouveau Messenger, rue Donat Masson, 22 à 5070 Fosses-la-Ville

Par courriel : nouveaumessenger.culture@fosses-la-ville.be

IBAN : BE27 3601 0215 7473

Comité de rédaction

Bernard Michel, Daniel Piet, Pierre-Jean Vandersmissen, Jean-Marc Chavanne, Luc Gillain, Joannie Thys, Pierre Melan, Luc Baufay, Brigitte Romain, Manu Tahir.

Voici le mois de septembre revenu, les soirées s'allongent avec comme une envie de s'asseoir dans un gros canapé et découvrir les romans de cette rentrée littéraire. La lecture est un plaisir solitaire mais peuplé de personnages imaginaires qui se matérialisent sous nos yeux au fil des pages. Dans ce numéro vous (re) découvrirez un festival oublié tandis que les jeunes s'affèrent à en présenter un bientôt. Vous trouverez aussi : une présentation de notre petit patrimoine, des histoires gourmandes ou de famille et des nouvelles de nos têtes blondes.

Mais c'est surtout de notre plaisir dont je veux vous parler ici. Celui de l'écriture. Nous sommes une petite équipe de rédacteurs qui, parfois contre vents et marées, se réunissent mensuellement pour vous proposer ces articles. Poser les mains sur son clavier, prendre une respiration et commencer à la couvrir de caractères pour partager avec vous, chers lecteurs, votre présence amène une forme d'exigence dans nos élucubrations. Un titre, un chapeau, nous ordonnons nos pensées pour vous les partager. Yasmina Reza nous décrit l'écriture comme « la nostalgie d'un ravissement » et Tahar Houhou la décrit comme « un transmetteur de la mémoire ». Ecrire pour le Nouveau Messenger c'est un peu tout cela à la fois. Nous couchons sur papier des bouts d'Histoire, la grande ou la petite, mais toujours fossoise.

Ce journal est avant tout citoyen et donc chère lectrice, cher lecteur : il vous appartient. Le comité de rédaction et l'équipe du Centre culturel vous invite à nous contacter pour partager vos attentes concernant votre Messenger. Votre voisine est extraordinaire, vous avez un petit bout d'histoire à partager, n'hésitez pas à nous proposer des thèmes ou des articles nous vous lirons avec plaisir par mail d'abord et peut-être dans ce journal bientôt.

Servez-vous un café, profitez des derniers rayons de soleil et surtout prenez le temps de prendre le temps : bonne lecture.

Contact : Jo.culture@fosses-la-ville.be

■ Joannie Thys

Pas n'importe quel vieux Fusil

Sensation étrange en ce soir de fin août, rentrant chez moi à la nuit tombée, traversant quelques rues peu éclairées de Sart-Saint-Laurent. J'ai à l'épaule un vénérable fusil, baïonnette au canon. Je souris intérieurement en imaginant la tête des quelques automobilistes croisés.



Ce fusil était celui de mon père, Jean, patiemment sélectionné parmi les dizaines de fusils de ce type que nous entretenions pour les marcheurs du village. Certainement pas le plus rutilant du râtelier, sous son métal patiné et sa boiserie portant quelques belles cicatrices, mais d'une fiabilité extraordinaire (il s'agit de fusils à poudre noire utilisant des amorces séparées pour la mise à feu). Il fait depuis près de vingt ans le bonheur de mon beau-frère Bernard, qui en a logiquement hérité après le décès de papa, de par son implication dans les marches historiques. Hors de question qu'il reste sur un mur à prendre la poussière ou qu'il sorte de la famille ! Et comme Bernard me le disait encore avec satisfaction ce 15 août, date de l'incontournable procession du village de Sart-Saint-Laurent : «il est non seulement fiable - jamais un défaut de percussion - mais en plus il est léger ce qui est appréciable vu la longueur de cette marche».



Ce fusil réveille en moi un flot de souvenirs d'enfance avec papa, nettoyant méthodiquement avec lui les dizaines de fusils après les marches de l'Entre Sambre et Meuse, passant les canons à l'eau brûlante autant de fois que nécessaire, nettoyant au cure-dent les puits d'amorce de leurs résidus de poudre, resserrant les anneaux de grenadière, l'odeur du WD40 utilisé pour éviter la rouille, celle de l'huile de teck pour les boiseries, de l'eau savonneuse pour les bretelles, avant de les stocker dans leur housse individuelle numérotée.

Puis les ressortir quelques semaines ou mois plus tard, faire un contrôle visuel avant de les tester par le feu, un par un, avec les charges de poudre préparées presque religieusement, dosées, pesées et emballées elles aussi une par une, par centaines, des jours durant. Âgé d'une dizaine d'années, je tirais depuis l'allée de garage avec des fusils plus grands que moi, quelques jours avant les festivités du 15 août, annonçant fièrement à notre manière - très sonore - au village tout entier que la fameuse marche approchait à grands pas...

Amusant de se dire que j'habite aujourd'hui dans ce qui était l'ancienne remise de notre maison d'enfance, ou nous rangions entre autres ces fameux fusils.

Je vais passer quelques heures à bichonner ce fusil, pour lui rendre un peu de son lustre d'antan, avant de le confier à nouveau, avec plaisir et fierté à Bernard.

Bref c'est décidé, en août 2023 j'accompagnerai à nouveau sous l'uniforme de grenadier, après une pause de plus de trente ans, mes oncles, cousins, petits cousins, nièces, et autres apparentés à notre grande famille !

Douce pensée pour notre oncle Raymond, marcheur emblématique et patriarche de la famille, qui nous a quitté il y a peu.



Le festival oublié

Dans son excellent livre, « Les Kiosques à Musique », Nathalie de Harlez de Deulin écrit : « Au XIXe siècle, concerts et théâtres, cérémonies et commémorations constituent les piliers d'une vie associative qui se nourrit de festivités à caractère public. La musique célèbre les événements officiels, elle accompagne les défilés, les parades et les cortèges folkloriques. Populaire ou savante, elle occupe une place de choix dans la vie quotidienne et tout particulièrement dans les manifestations de plein air. Les prestations des sociétés de musique qui ont lieu un peu partout dans le pays suscitent la curiosité puis, très vite, l'engouement du public pour les concerts d'harmonies, de fanfares ou d'orphéons. »

Fosses-la-Ville ne déroge pas à la règle. En 1844, la Société Philharmonique est fondée par Henri Deton. En 1853, une société lyrique fossoise reçoit un subside de 200 francs, dont la moitié de la Commune. En 1869, Louis Canivet, directeur de la Philharmonique, compose les 4 airs des Chinels. En 1880, l'Harmonie Saint-Feuillen voit le jour. Fosses est alors musicienne ...

Mais, les luttes politiques entre conservateurs et progressistes de l'époque apparaissent aussi en toile de fond. Opposé à la droite catholique conservatrice, le pouvoir communal, aux mains des libéraux et anticléricaux, va favoriser l'émancipation de la classe ouvrière en lui permettant d'accéder à cette forme de culture, comme il le fera avec la création d'écoles et d'une bibliothèque.

Apparaît ainsi dans les documents officiels de la Commune, une activité festive aujourd'hui oubliée : un festival de musique. Il est sans doute récurrent, même s'il n'apparaît pas chaque année dans les registres communaux. Il survient à des moments qui fluctuent au cours du temps.

Lors de sa séance du 5 septembre 1857, « le Conseil décide qu'à l'occasion de la fête communale il sera donné un festival auquel seront invitées les sociétés d'harmonie, de fanfares et de chant d'ensemble ». Le 18 juillet 1860, le Conseil répond à une « demande d'un subside pour la société d'harmonie », en ces termes : « Le Conseil,

Considérant que la société d'harmonie de cette ville se propose de donner prochainement un festival. Considérant que cette société, qui se compose de membres appartenant principalement à la classe ouvrière, se trouve sans ressources ;

Décide qu'une somme de cent francs sera mise à la disposition de la société d'harmonie et s'adresse à la députation du Conseil provincial et au gouvernement pour qu'ils interviennent pour pareille somme. » Cette harmonie – la Philharmonique – est invitée à jouer en dehors de Fosses. En effet, lors de sa séance du 3 septembre 1862, le Conseil communal accorde « un subside de cent francs à la société

d'harmonie à l'effet de se rendre au festival qui aura lieu à Bruxelles à l'occasion des fêtes de septembre ». Bien sûr, la Philharmonique participe à d'autres activités comme le carnaval. Ces participations sont attestées notamment en 1866, 1885, 1889, et 1893. Le 1er avril 1871, « le Conseil décide qu'un festival sera offert aux sociétés de musique chorale et instrumentale le 28 mai prochain ».

Le Collège du 19 mai 1884, « décide qu'il y aura trois Kiosques au Festival du 1er juin prochain et qu'ils seront placés à la Briqueterie, sur la grand place et aux 4 Bras. La Réunion des sociétés se fera faubourg de Lège ». En 1900, le Festival, organisé par la Jeunesse fossoise, initialement annoncé pour le 27 mai, est reporté au 24 juin. Rien n'apparaît dans les procès-verbaux des Collèges et Conseils communaux. Mais, c'est au bourgmestre que les sociétés de musique désireuses de participer à cet événement doivent, selon le Messenger de Fosses du 10 juin, se déclarer avant le 12 juin. Visiblement, même sans informatique, les délais d'organisation sont alors très courts. Finalement, 21 sociétés sont au programme. Elles viennent d'Aiseau, Annevoie, Couillet, Dinant, Ermeton, Falisolles, Floreffe, Jumet, Lesves, Mazy, Oret, Sosoye, Tamines, Villes-en-Waret, Vitruval, Warrant et ... Fosses. La ville qui compte un peu plus de trois mille habitants, accueille ainsi – excusez du peu – 695 exécutants ! Le cortège démarre à 14 h de la place de la Gare, pour se répartir sur trois kiosques – sans doute loués – montés à Lège, à la Briqueterie et aux Quatre-Bras. A 19 h, un grand bal populaire anime la place du Chapitre. A 20 h, les 750 francs de prime y sont tirés au sort, entre les sociétés de musique. Il n'y a rien sur la place du Marché.

Pourquoi autant de faste lors de ce festival de 1900 ? Pour l'amour de la musique ? Probablement ! Pour marquer le tournant du siècle ? Peut-être ! Mais, 1900 est aussi une année « Saint-Feuillen ». Si rien n'est prouvé, on peut imaginer que ce festival est aussi un contrepoint à la Saint-Feuillen. En effet, M. Franceschini, alors bourgmestre, est libéral et anticléric. Don Camillo et Peppone sont aussi fossois ...

■ Luc Baufay

Fosses et ses écoles, une très très longue histoire

« Qui a eu cette idée folle un jour d'inventer l'école ? C'est ce sacré Charlemagne... » chantait en son temps une jeune personne qui ne devait pas avoir fréquenté cette dernière très longtemps. Un des intérêts de ce type de culture populaire, en l'espèce la chansonnette, est de faire resurgir du fond des temps des personnages, des faits ou des œuvres qui sans elle seraient demeurés inconnus.

Ainsi en est-il de « Notre Dame de Paris », ce chef d'œuvre de Victor Hugo que le plus grand nombre pensa avant d'en découvrir le véritable auteur avoir été écrit par Plamondon voire par Disney. Charlemagne fait partie de ces exfiltrés de l'oubli sans doute à cause de cette blquette qui révélait pourtant une réalité bien historique. L'Empereur à la barbe fleurie avait bien eu cette idée pas si folle d'inventer l'école. Du moins avait-il été celui qui la fit naître après qu'elle eut disparu avec la déposition par les barbares du jeune Romulus Augustule, dernier empereur romain d'Occident, en l'an 476. C'est donc en l'an 800 que s'étant rendu compte qu'il n'était pas bon que ses sujets demeurent dans l'ignorance la plus crasse il décréta que chaque monastère ou abbaye organiserait en ses murs une école où seraient enseignées les bases de la connaissance à commencer par l'écriture et la lecture. Dans un premier temps les bénéficiaires de cet enseignement furent les clercs, les religieux qui faisaient partie de ces communautés. Petit à petit se mirent à foisonner ces lieux où se faisait l'apprentissage et l'accès au savoir. Dans les monastères mais aussi à l'ombre des cathédrales et des collégiales s'organisa la fonction de l'écolâtre. C'était un ecclésiastique qui dirigeait les écoles adossées à ces établissements.

C'est ainsi que Fosses peut se targuer d'avoir été dans notre région une des premières cités à voir s'ouvrir chez elle une école et ce à un double titre : elle possédait un monastère ainsi que plus tard un chapitre de Chanoines. Une rue, celle des Ecolâtres, nous rappelle ce privilège et porte d'autant mieux son nom que la bordent aujourd'hui l'école Saint Feuillen et le Collège Saint André.

Si dans un premier temps le magister de l'écolâtre ne bénéficiait qu'aux seuls religieux, il ouvrit petit à petit les portes de son écoles aux enfants des environs. Le Concile de Latran en 1179 consacra cet accès et alla même jusqu'à en imposer la gratuité même si les libéralités n'étaient pas interdites. L'enseignement demeura très longtemps de la compétence exclusive des religieux et, à n'en pas douter, attentive au maintien d'une doxa respectueuse des dogmes.

L'enseignement de l'écolâtre restait exclusivement réservé aux garçons. A Fosses, il fallut attendre le 16ème siècle pour que les jeunes filles puissent bénéficier elles aussi d'une scolarité. En effet, le Collège du Chapitre fort mécontent de la gestion de son « hospital » décida de faire appel aux sœurs grises de Beaumont de l'ordre de Saint François lesquelles s'installèrent en Leiche où elles construi-



sirent un nouvel « hospital » ainsi qu'une école pour filles. Elles créèrent dans la foulée un pensionnat destiné à accueillir les enfants des familles bourgeoises de la région. L'école capitulaire et celle des Soeurs grises fonctionnèrent sans démériter jusqu'en 1797. La fureur anticléricale des sans-culottes eut alors raison de leur ministère, soeurs et chanoines n'ayant d'autre choix pour éviter les persécutions que celui de prendre la fuite. Avec leur départ et pour longtemps la volonté de fournir un enseignement décent sembla relever du dernier des soucis. L'avènement de Napoléon et même sa réconciliation avec la Papauté par le biais du concordat de 1801 n'eurent aucunement pour effet dans nos régions de rétablir un système éducatif digne de ce nom. Ce délabrement persista ensuite sous la tutelle hollandaise. Il fallut attendre notre indépendance pour que nos nouveaux gouvernants se préoccupassent de la situation désastreuse de ce qu'était devenue l'éducation nationale. Le retour des congrégations avait bien permis un début de reconstruction mais de manière générale plus rien ne fonctionnait. À Fosses, il se raconte que des instituteurs improvisés, parfois même des cabaretiers, organisaient des semblants de classes dans d'arrière-salles voire dans des remises. Les finances du jeune état belge étant au plus bas, il ne fallait guère espérer de lui. Pourtant, l'enseignement semblait bien avoir été une préoccupation majeure de nos constituants puisque l'article 17 de la nouvelle constitution en garantissait la liberté à un double titre : celle de fournir un enseignement et celle de choisir

son école. On verra comment cet article eut pour conséquence de favoriser la création et la confrontation de deux réseaux.

En 1838, le Conseil Communal de notre cité manifesta son inquiétude et sa volonté d'enrayer le pénible processus. Il prit l'initiative de créer une école communale pour garçons tenue par un seul instituteur. La classe était donnée dans des locaux à la limite de la salubrité sous l'hôtel de ville de l'époque (les anciennes halles). Pour les filles, le Conseil fit appel aux Soeurs de Sainte Marie qui prirent possession de l'ancienne « compterie » (trésorerie) du Chapitre adossée à la collégiale. Ce faisant, la Commune de Fosse anticipait sur une loi votée en 1842 par laquelle l'Etat obligerait chaque commune à créer sur son territoire une école primaire. L'influence des milieux catholiques étant ce qu'elle était (c'était déjà un Nothomb qui tenait le portefeuille ministériel), les communes se voyaient imposer un cours de religion dont seuls étaient dispensés les juifs et les protestants.

Une telle complaisance à l'égard de la religion n'était pas de nature à réjouir les milieux libéraux et maçonniques champions d'une laïcité plus radicale. Il en était d'autant plus ainsi que ces derniers voyaient aussi l'enseignement secondaire devenir de plus en plus une chasse gardée des congrégations religieuses. Leur influence grandissante leur permit de faire passer la loi du 1er juin 1850 créatrice de 10 athénées royaux et de 50 écoles moyennes. Ce fut pour le plus grand bénéfice de la ville de Fosses qui accueillit dès 1855 son école moyenne, ce qui faisait





d'elle un véritable phare éducatif pour la région. L'école dans un premier temps fut installée à la rue des Remparts sur l'emplacement actuel du bâtiment des finances avant d'occuper à partir de 1879 les superbes locaux que nous connaissons encore en front de la rue de l'école moyenne. L'école moyenne déchargeait aussi la commune de son obligation d'assurer l'école primaire en intégrant une section préparatoire. Pour les filles cependant, les sœurs de Sainte Marie demeuraient « institutrices communales » mais plus pour très longtemps comme nous allons le voir.

1879 fut en effet l'année où fut promulguée une loi qui allait avoir des conséquences que leurs initiateurs n'avaient pas prévues. La « loi sur la neutralité de l'enseignement public » avait en effet pour but de dégager les écoles publiques (état, provinces et communes) de leur obligation d'organiser un cours de religion. La réaction fut immédiate et on vit fleurir dans quasi toutes les communes de Belgique de nouvelles écoles libres prises en charge par les milieux catholiques, le plus souvent par les paroisses. Fosses emboîta ce mouvement dès l'année même de 1879. C'est le Doyen Banneux qui monta aux créneaux de cette première véritable guerre scolaire en fondant une école primaire pour garçons. L'école Saint Feuillen voyait ainsi le jour avec un directeur, Monsieur Lallemant, purement et simplement débauché de l'école moyenne où il était instituteur. L'école, telle que nous la connaissons encore fut en une année érigée à la rue des Zolos. Pour les filles Ce fut plus facile encore : la paroisse disposait des locaux occupés par les sœurs de Sainte Marie, lesquelles démissionnèrent de leur statut d'institutrices communales pour se mettre au service de l'école primaire libre pour filles. Elles agrandirent leurs locaux et organisèrent même un pensionnat.

Fosses avait été finalement la bénéficiaire de ce qui n'était en réalité que de vaines querelles politico-philosophiques. Elle rayonnait ; non seulement chef lieu de Canton, siège d'une Justice de Paix mais aussi pôle éducatif pur toute la région. Et cette situation, elle allait encore se consolider quand en 1919 la loi qui avait été votée en 1914 et qui rendait l'enseignement obligatoire jusque 14 ans fut d'application. Le

Pacte Scolaire de 1958 ne modifia en rien tout ce bel équilibre qui ne commença à être ébranlé qu'avec l'avènement des années 1970.

Les premiers soubresauts prirent la forme d'une bien triste absorption. Pour des considérations sans doute plus politiques que raisonnables, il fut décidé en haut lieu que le cycle inférieur de l'école moyenne serait fermé et transféré à l'athénée royal

de Jemeppe Sur Sambre au mépris même de considérations telles que la question de savoir comment on fait quand on habite Fosses ou sa région pour rejoindre Jemeppe sans transports en commun. L'école moyenne qui pourtant venait de construire de tout nouveaux et rutilants locaux n'abriterait donc plus que ses écoles primaires.

Dans le même temps on parlait de plus en plus de mixité dans les écoles. Nombreuses étaient celles qui avaient déjà franchi le pas et ce sont les établissements du réseau libre qui résistèrent le plus longtemps. La contagion avait cependant gagné notre ville et fin 1974 les pouvoirs organisateurs des écoles fondamentales du libre décidèrent que l'enseignement fondamental serait donné exclusivement par l'école Saint Feuillen. En une sorte de contrepartie, les sœurs ouvriraient en leurs locaux désertés un cycle du secondaire ce qui à vrai dire n'était pas une mauvaise idée puisque l'école moyenne venait de fermer le sien et que bon nombre de parents étaient assez contents de retrouver une école secondaire pour leurs enfants. La fusion intervenue dans le fondamental rendant les locaux de Saint Feuillen insuffisants, dans une réelle urgence en furent construits de nouveaux qui sont encore utilisés actuellement dans la rue des écolâtres. Ils furent inaugurés en 1978.

En 1984, l'institut des sœurs de Sainte Marie était repris par le Collège Saint André qui progressivement développa à Fosses une importante partie de son enseignement technique. En février 2015 étaient inaugurés de tout nouveaux locaux scolaires construits sur l'emplacement de l'ancien bâtiment des contributions de la Place du Chapitre. Ils étaient le résultat d'une collaboration entre Saint Feuillen et Saint André qui se les partagent.

Et puis, lors de la rentrée scolaire de septembre 2020 est apparu un nouvel acteur dans notre vaste histoire de l'enseignement à Fosses. En effet sur le site du château de Taravisée s'est installée « L'école-à-vivre », un nouvel établissement ouvert aux élèves des 5ème et 6ème primaire ainsi qu'aux élèves de l'enseignement secondaire. Une école mettant en place une pédagogie alternative et résolument moderne.

Fosses est donc bien armée du moins en apparence pour participer à ce challenge essentiel qui est celui de la formation de nos enfants et à contribuer après l'échec de « l'école de la réussite » au succès du « pacte d'excellence ». Une mission impossible ? Qui vivra verra.

Le rêve d'une jeunesse éclectique

“ Fosses c'est mort !”, “Fosses la pampa”, “A Fosses, il n'y a rien”, ...

En 2020-2021, le Centre culturel de l'entité fossoise et le SIAJ asbl (service d'initiatives et d'action des jeunes) se sont associés et ont récolté la parole de plus de 150

jeunes de la commune de Fosses-la-Ville à travers le projet “jeunesse et territoire”. Après plusieurs échanges avec eux, certaines thématiques sont ressorties telles que le sentiment d'insécurité, les difficultés de mobilité et surtout le manque d'événements et d'espaces dédiés aux jeunes. Ne pouvant pas rester insensibles à ces retours, nous leur avons demandé de nous proposer des pistes d'action.

Parmi les différentes idées amenées, celle de créer un festival ! Quoi de mieux pour répondre à ce besoin d'avoir un espace-temps à eux et rien qu'à eux ?

Nous désirons plus que tout leur permettre de rêver, d'y croire, leur montrer que c'est possible en donnant de la visibilité et de la légitimité à l'existant en les rendant acteurs de changements dans

leur commune. C'est ainsi qu'en tant qu'organisme de jeunesse, le SIAJ en partenariat avec le Centre culturel a répondu à un appel à projet visant à obtenir les fonds nécessaires pour faire de ce rêve une réalité. Trois mois plus tard, roulement de tambours ...

Les subventions ont été accordées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est parti, on passe à l'action !

Après avoir recontacté les jeunes pour leur annoncer la bonne nouvelle, un groupe de volontaires motivés s'est constitué. Des rencontres sont régulièrement mises en place.

Durant celles-ci, nous nous penchons sur l'organisation de l'événement et la répartition des tâches. Nous avons prévu avec eux une soirée collage d'affiche, un atelier création du décor, ... Et les jeunes n'en ont pas fini de mettre la main à la pâte ! Le jour J, ils s'occuperont des entrées, du pré-nettoyage du site, de la captation vidéo pour garder une trace de l'événement, ... Vous l'avez compris, ils comptent bien rester



impliqués dans ce projet jusqu'au bout et même après l'événement en espérant faire de ce festival une tradition annuelle.

La tâche n'est pas toujours simple entre les soucis de logistique, les horaires et les goûts de chacun. Et oui, comme parmi vous, il y a sans doute des fans de Claude François, des Rolling Stones ou de Michael Jackson, chez les jeunes c'est pareil. Chacun est différent, chacun est une personne à part entière avec son propre vécu et sa propre sensibilité. C'est pourquoi, les jeunes ont choisi une programmation variée afin que tout le monde y trouve son compte : de l'électro au rap en passant par la chanson française et les musiques celtiques ! Comme son nom l'indique, ce festival sera EKLECTIK !

Lors de cet événement, il n'y aura pas que de la musique. Pour les plus geeks, un tournoi FIFA PS4 sur écran géant sera spécialement concocté par les jeunes. Et pour enflammer littéralement le dance-floor de Fosses-la-Ville le temps d'un soir, un show pyrotechnique aura lieu à la tombée de la nuit ! Des stands d'animation et de prévention sur différents thèmes seront aussi au rendez-vous. Et pour armer les jeunes face au sentiment d'insécurité qu'ils ont été nombreux à exprimer durant l'étude "jeunesse et territoire", un atelier self-défense sera aussi au programme. Ce festival a l'air très chouette n'est-ce pas ? Mais en tant que parents ou grands-parents vous vous pensez sans doute "il va falloir les conduire car les bus de la TEC ne passe pas par chez nous le week-end", "il faudra encore aller les chercher aux petites heures du matin" ou bien "il a le permis mais je vais m'inquiéter toute la nuit s'il prend la voiture.



EKLECTIK FESTIVAL
5070 FLV
08 OCTOBRE 2022 15H - 02H
DJ GAZ & MC GINETTE (ELECTRO)
LOS PEPES (CHANSON FRANÇAISE FESTIVE)
M6CLOP (RAP)
BUGUL NOZ (CELTIC PLUNK)
JNY (RAP)
LES CROQUEURS D'AMES (SLAM)
FRENETIK (RAP)
HARDLOKO (HARD MUSIC)
CHOK DEE (HARD MUSIC)
MAJECTIC MAGMA (SPECTACLE DE FEU)
TOURNOI FIFA 2022 (PS4) ATELIER DE SELF-DEFENSE
BUS DE LA FÊTE BAR ET BURGER
f EKLECTIK FESTIVAL - WWW.CENTRECULTUREL-FOSSES.BE
PRÉVENTES (DE 9H À 17H À L'ESPACE WINSON) : 5€ - LE JOUR J : 7€
MAISON RURALE - ESPACE WINSON (RUE DONAT MASSON, 22 5070 FOSSES-LA-VILLE)

Logos: Fosses-la-Ville, Province de Namur, Espace Winson, SLAL, etc.

” Pas d'inquiétude, nous avons pensé à tout !

Un bus de la fête sillonnera les villages de l'entité pour amener les jeunes au festival et les ramener à la fin de la soirée.

En tant qu'animatrices chargées de projet, nous avons longtemps rêvé avec eux de ce festival et nous sommes plus qu'heureuses qu'il se concrétise. C'est donc avec enthousiasme que nous donnons rendez-vous à la jeunesse éclectique fossoise le 8 octobre prochain.

■ Océane Mathieu & Luna Incolle





Petit patrimoine **dévoilé...**

Vous n'êtes pas sans savoir que ReGare a accueilli, entre le 29 avril et le 04 septembre 2022, une exposition intitulée "Petit Patrimoine dévoilé...". Nous y présentions une cinquantaine de biens recensés à l'inventaire mais aussi 40 photos inédites du petit patrimoine tel qu'il est vu et vécu par des photographes locaux. Pendant toute la durée de l'exposition, nous avons proposé aux visiteurs qui le souhaitent de voter pour leurs 12 photos préférées. Nous avons procédé au décompte des votes et nous pouvons désormais vous révéler quels sont les clichés qui ont remporté le plus de succès ! On ne résiste pas à l'envie de vous en dire un peu plus sur les éléments de patrimoine qui figurent sur ces clichés...

Retrouvez les 12 plus belles photos du Petit Patrimoine fosses dans un calendrier qui sera mis en vente en fin d'année 2022 à ReGare sur Fosses-la-Ville !

Infos et commandes : ReGare sur Fosses-la-Ville - 071 77 25 80 - regare@fosses-la-ville.be



Jean-Pierre Romain – Les outils anciens – Anciens fours à chaux (Nèvremont)



Appellation courante : Fours à chaux de Nèvremont

Catégorie principale : 13. Outils anciens

Catégorie secondaire : 13.6. Les fours

Localisation : Route de Taminés, 5070 Nèvremont

Description : Cet ensemble de trois fours à chaux se trouve actuellement au milieu d'une prairie. On remarque encore les restes de l'ancienne exploitation à l'arrière du four. Le bâtiment qui abrite le four en lui-même est une construction en grosses pierres calcaires percée de trois fours cintrés (en demi-cercles) envahis par la végétation.

Historique : Appelés «li tchafor do vètpachi», les trois fours de la route de Taminés ont probablement été construits au début du 19^e siècle. Ils évoquent le passé de la région, connue pour l'exploitation de la pierre calcaire et de la chaux. Il s'agit des fours les plus grands de l'entité et, surtout, les plus étonnants par leurs constructions en terrain plat et dégagé.



Olivier Topet – Les outils anciens – Anciens fours à chaux (Nèvreumont)

Appellation courante : Vitraux des Chinels
 Catégorie principale : 14. Art décoratif
 Catégorie secondaire : 14.3 Les vitraux
 Localisation : Place du Marché n°15, 5070 Fosses-la-Ville

Descriptif : Ces deux grands vitraux ornent les fenêtres du rez-de-chaussée d'un ancien café- restaurant appelé "Le Vieux Moulin". Chaque vitrail représente un Chinell dansant. Les verres qui les composent sont principalement rouges, bleus et jaunes.

Historique : La date de réalisation et de pose des vitraux n'est pas connue. On peut seulement dire qu'ils ont été placés après 1956 (ils ne sont pas encore visibles sur une photo datant de 1956 et présentant les travaux de rénovation de la façade du Vieux Moulin).



Philippe Plokain – Arts décoratifs - Vitraux des Chinels (Fosses)

2°marche gourmande

Ce dimanche 7 août eut lieu la deuxième marche gourmande organisée par la Marche royale Saint Laurent de Sart-Saint-Laurent. Après une première édition réussie en 2019 et la frustration des « années COVID » les volontaires étaient motivés comme jamais.

Comme pour toute organisation, la préparation ne fut pas de tout repos. Heureusement, nous avons pu compter sur l'aide de bénévoles investis ainsi que sur celle de notre Commune, aussi bien par son personnel qui a entretenu les chemins fréquentés que par l'infrastructure disponible (stockée et livrée par Allo Chapi).

Comme a pu l'être globalement cet été 2022, la journée fut très chaude et ensoleillée. Chaque arrivée à un stand, pourvu en boissons fraîches et petits plats locaux, a été très appréciée.

Afin d'être au plus proche de nos fournisseurs, le plat principal eut lieu au sein même de la ferme Biot, Au Jardin du Bijard. La majorité des légumes étant produits sur place et les participants venus à pied, il est dans l'air du temps de signaler que l'empreinte carbone de l'évènement est très faible!

Au vu des sourires constatés et des retours positifs, il est certain que l'évènement sera amené à se renouveler. Nous améliorerons ce qui est améliorable, et garderons le meilleur. D'autres chemins sont disponibles pour pouvoir confirmer que notre beau village est agréable à vivre et qu'il y a toujours quelque chose à découvrir, quand on prend le temps.

Bien que participant depuis de nombreuses éditions à la Marche Septennale Saint Feuillen, c'est en 1963 que la Compagnie Saint Laurent de Sart-Saint-Laurent s'est constituée en marche annuelle. Les plus perspicaces auront donc compris que l'année 2023 sera festive. Toutes les personnes de bonne volonté seront les bienvenues pour participer. Que vous soyez petit ou grand, homme, femme ou enfant, il est toujours possible de collaborer à l'organisation d'un évènement dans la mesure de ses moyens.

Je profite de l'espace qui m'est offert pour digresser vers le récent comité des fêtes de Sart-Saint-Laurent, Sart Démarre. Celui-ci s'est constitué en 2019 sur l'impulsion du Centre Culturel dans le cadre de l'action Ca bouge dans ta Commune et soutenu dans sa première expérience par l'ACRF (la soupe de potiron est toujours dans les mémoires des participants). Fortement refroidi par les confinements et restrictions des années 2020 et 2021, le comité sait rebondir et ne désespère pas de pouvoir à court terme revenir à des festivités Sartoises comme nous n'en avons plus connues depuis de trop nombreuses années.

■ Augustin Chaussée

